Sondage -

Nom de l'acteur :		VALOREM
Rôle de l'acteur : (producteur, agregateur,...)		Producteur

Questions			Réponses	Compléments
1.1 Producteur: Etat des lieux				
Q1.		Quel part de votre périmètre est impacté par l'obligation de participation au Mécanisme d'Ajustement avec le seuil de 10 MW ? Préciser dans **l'onglet "Q1"** la filière, le nombre de sites et le volume en MW impactés par l'obligation de participation au MA	Cf. Onglet Q1.	
Q2.		Participez-vous déjà au Mécanisme d'Ajustement aujourd'hui?	Non	
Q3.		Avez-vous déjà entamer des démarches pour participer au Mécanisme d'Ajustement? Si oui, sur quel(s) site(s)? Préciser dans **l'onglet "Q3"** la filière, les sites, le volume en MW et l'état des démarches	Nous avons commencé des discussions avec certains agrégateurs mais les propositions sont assez disparates. cf. onglet Q3. Certains aspects techniques doivent être investigués pour assurer un passage de commande effectif car les commandes d'arret de turbines ou de baisse de puissance n'utilisent pas forcément les mêmes canaux. Cela obligerait également dans certains cas à adapter les automates ou ouvrir des accès (VPN, ouverture de ports dédiés) pour établir ces commandes, Chaque site est souvent avec des configurations différentes selon la technologie, le constructeur et l'année de MES, encore vue vrai sur les site raccordés au RPT	
1.2 Producteur: Rémunération				
Q4.		Voyez-vous la participation au Mécanisme d'Ajustement comme une opportunité de rémunération? Quelles informations vous manque-t-il pour pouvoir évaluer les gains potentiels liés à la participation?	Oui mais difficultés à cerner les détails de la rémunération dans le cadre d'un Groupement Multi Producteurs (GMP) : entité tête VS site de production. Les modalités de rémunération sont floues à date. Le temps d'analyse des évolutions contratuels, administratives est trop court pour pouvoir permettre de bie ncerner les enjeux sur tout en période de pont / vacances scolaires.	
1.3 Producteur: Contraintes et calendrier				
Q5.		Quelles sont les contraintes (techniques, économiques, organisationnelles...) pouvant impacter votre participation au MA? Préciser la réponse dans **l'onglet "Q5"** en indiquant les contraintes spécifiques à chacune des filières	- Obligation que toutes les installations d'un GMP aient le même RE pour des ENRs? Car ce n'est pas le cas aujourd'hui - Notion de responsable de programmation qui doit également être l'AA. - Contraintes techniques liées au pilotage des centrales - Contraintes juridiques/Prêteurs vis à vis des investisseurs (besoin d'avertir et peut être obtenir un aval des prêteurs) - Schémas contractuels à mettre en place (structure de rémunération ; définitions des	
Q6.		Pensez-vous devenir Acteur d'Ajustement ou allez-vous passer par un agrégateur? Si oui, être-vous déjà en contact avec un agrégateur?	Pour l'instant, nous privilegions RE = AA dans la mesure du possible sur les sites RPT, moins complexe pour les sites raccordés au RPD Réflexions internes en cours sur la possibilité que notre filiale VALEMO devienne AA ou si nous passons par un agrégateur (AA).	
Q7.		Êtes-vous en mesure de respecter le calendrier indiqué par RTE (dès que possible pour les EnR RPT et dès janvier 2026 pour les EnR RPD)? Si non, quel(s) plan(s) d'action pourraient être mis en place pour minimiser le délai de participation? Préciser la réponse dans **l'onglet "Q7"** en indiquant les délais par filière	Difficultés en interne pour mettre en place la participation au MA dans les délais souhaités par Rte : Besoin de reclarifier certains rôles (RP, AA, RE...), contrats et éléments à vérifier auprès des banques, enjeux techniques sur l'échange de consignes à la baisse de manière robuste pour les parcs en HTB. Pour les parcs en HTA, la pilotabilité depuis les AA semble plus simple à mettre en place. Certains parcs ne sont pas encore en ARD donc ne sont pas encore en phase avec la DTR pour engager les démarches de participation au MA. De plus cela viendrait perturber la réalisation de leurs essais (fiches F), déjà fortement impactés par les prix négatifs. **Valorem est contre la possibilité d'entamner des démarches pour les ites qui ne dispose encore pas de l'ARD, d'autant que Rte n'est pas en mesure de définir précisément le minimum requis pour pouvoir participer à ce MA si le site ne dispose pas de l'ARD.**	
Q8.		Quels facteurs pourraient vous aider à participer plus rapidement au MA ?	Besoin d'exemples concrets pour le cas d'un GMP avec plusieurs producteurs ENRs + Stockage: cas d'école avec détail sur la rémunération associée?	
1.4 Producteur: Conditions d'utilisations des offres				
Q9.		Quelles Conditions d'Utilisation des Offres serez-vous en mesure de proposer lors de votre participation au MA (DMO = délai de mobilisation,Domin = durée minimale d'activation, nombre d'activations par jour) Préciser la réponse dans **l'onglet "Q9"** en indiquant les CUO par filière	A la baisse : - Pmin -> possible - Durée min d'utilisation -> possible - Energie min d'utilisation -> possible mais nécessaire de le calculer - Délais de préparation -> besoin de précision sur ce point - Gradient baisse -> possible. A la hausse : Du fait des installations EnR , cela sera possible pour nous d'agir uniquement à la baisse. Dans ce cas les paramètres des conditions à la hausse ne seront pas fiables. Question ouverte : Est-ce obligatoire d'agir en IJ ?	
Q10.		Quels facteurs pourraient vous permettre de proposer des CUO plus flexibles (par exemple tolérance de quelques MW pour éviter l'arrêt total des parcs...) ?	Les paramètres déjà présents semblent suffisants.	
2.1 Agrégateur: Contraintes et calendrier				
Q11.		Êtes-vous en contact avec de nouveaux sites anticipant l'obligation de participation au MA?		
Q12.		Quelles sont les contraintes (techniques, économiques, organisationnelles...) pouvant impacter l'agrégation de nouveaux sites?		
2.1 Agrégateur: Conditions d'utilisations des offres				
Q13.		Quels facteurs pourraient vous permettre de proposer des CUO plus flexibles (par exemple tolérance de quelques MW pour éviter l'arrêt total des parcs...) ?		
3.1 GT EnR				
Q14.		Quels sujets souhaiteriez-vous voir abordés lors des prochains GT EnR?	- Présenter un exemple concret d'un GMP avec site mutli technologie (EOL + PV + STOCKAGE) - Obligation que toutes les installations d'un GMP aient le même RE? Car ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui surtout si il y a un site Stokage dans le GMP. La particularité des sites GMP avec stockage font que l'acteur d'ajustement batterie est souvent moins compétent pour être un agrégateur EnR . Le RE est souvent différent de l'AA pour le stockage (par exemple sur les site Valorem : AA =SGE et RE = Hydronext). Est-ce la terminologie Rte doit être lue/comprise "tous les groupes de productuon doivent avoir le même RE" que cela concerne uniquement le cas des groupes nucléaires par ex? - **Le rôle du RP qui contractualise avec Rte et le producteur a t il évolué?** Pour Valorem le rôle du RP était de fournir à Rte un programme de production pour identifier en amont les contraintes locales/régionales de transit (et / ou tension). En obligeant les RP à être des acteurs d'ajustement qui auront des stratégies sur des mailles plus importantes qu'un poste HTB et qui aggregeront de facto des sites dans des geographies plus importantes , cela entrainera un incertitude sur les flux locaux / régionaux de notre point de vue et pourrait entrainer des erreurs d'appréciation. Rte est il en phase avec cette vision? et comment va t il aborder la thématique? - **Pour les sites non en ARD warning** : VALOREM n'est pas favorable à participer au MA avant l'obtention de l'ARD (complexifie la finalisation des essais, ajoute un interlocuteur supplémentaire à la boucle, quid de participer au MA si tous les essais communication/échanges etc. ne sont pas validés?) - **Rte doit préciser ASAP les prérequis nécessaires à minima pour participer au mécanisme d'ajustement avant ARD du site.** Comment Rte va (souhaite) traiter les postes GMP qui disposent d'un site en ARD et d'autres en essai (sans ARD)? Le cas échéant, pourquoi ne pas ouvrir la rémunération de du SSY U tension en période d'essai avant ARD, modalité de rémunération à convenir car avant ARD.	

1.1 Producteur: Etat des lieux

Q1. Quel part de votre périmètre est impacté par l'obligation de participation au Mécanisme d'Ajustement avec le seuil de 10 MW ?

Préciser la filière, le nombre de sites et le volume en MW impactés par l'obligation de participation au MA.

Filière	Nombre de sites	RPT ou RPD ?	Volume (MW)	Commentaires
EOL	1	RPT	36	En ARD (GMP avec stockage)
EOL	2	RPT	18+36	Pas en ARD (GMP avec stockage)
EOL	27	RPD	335	
PV	4	RPD	48	

1.1 Producteur: Etat des lieux					
Q3. Avez-vous déjà entamé des démarches pour participer au Mécanisme d'Ajustement? Si oui, sur quel(s) site(s)? Préciser la filière, les sites, le volume en Mw et l'état des démarches					
Filière	**Site**	**RPT ou RPD ?**	**Volume (MW)**	**Etat démarches**	**Commentaires**
EOL	2	RPD	22	Consultations	Sructure de rémunération définie. Stratégie de positionnement à déterminer. Modalités techniques de communication à définir.
PV	6	RPD	20	Consultations	
Autres sites	Reste des actifs	les deux	377	Préliminaires	Clarification des contraintes RE/RA/RP Exploration des structures de rémunération

1.3 Producteur: Contraintes et calendrier
Q5. Quelles sont les contraintes (techniques, économiques, organisationnelles…) pouvant impacter votre participation au MA? Préciser les contraintes spécifiques à chacune des filières

Filière	Type de contrainte	Commentaires

1.3 Producteur: Contraintes et calendrier

Q7. Êtes-vous en mesure de respecter le calendrier indiqué par RTE (dès que possible pour les EnR RPT et dès janvier 2026 pour les EnR RPD)? Si non, quel(s) plan(s) d'action pourraient être mis en place pour minimiser le délai de participation?

Préciser les délais par filière et les plans d'action associés

Filière	Plans d'action	Commentaires

1.4 Producteur: Conditions d'utilisations des offres

Q9. Quelles Conditions d'Utilisation des Offres serez-vous en mesure de proposer lors de votre participation au MA (DMO = délai de mobilisation,Domin = durée minimale d'activation, nombre d'activations par jour)

Préciser la réponse en indiquant les CUO par filière

Filière	DMO	Domin	Nombre d'activations par jour	Commentaires